

Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA)

A désigner : 4 représentants d'EPCI (1^{ère} désignation AMF 29)

Fréquence des réunions : 2 fois par an

Lieu de la réunion : Rennes

Mission :

Nouvelle instance créée, suite à la signature du Pacte d'avenir en 2013.

« Les EPCI ont vocation à constituer un groupe d'acteurs important dans les débats de cette instance, à l'heure où la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropole (MAPTAM) leur confère un nouvel ensemble de compétences, au titre de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de la prévention des Inondations (dite GEMAPI).

C'est à ce titre que nous souhaitons vous solliciter, afin d'identifier avec votre appui, dans la perspective de l'installation de la CBEMA, quatre élus de votre département volontaires pour participer à l'élaboration du Plan Breton de l'Eau, dans le cadre des travaux de la Conférence Bretonne de l'Eau et des milieux Aquatiques. »

Désignation AMF 29 :

4 représentants d'EPCI	M. Marcel JAMBOU, <i>Vice-Président de la C.C. du Pays de Quimperlé</i>
	M. Roger LE GOFF, <i>Président de la C.C. Pays Fouesnantais</i>
	M. Yvon LE COUSSE, <i>Vice-Président de Morlaix Communauté</i>
	M. Raymond MESSAGER, <i>Vice-Président de la C.C. du Pays Glazik</i>

Mise à jour : 15 juin 2015